



DEPARTEMENT DU GERS
 ARRONDISSEMENT D'AUCH
 CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/23

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 28 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 18 ; Nombre de votants : 23

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL - Mme COUDERC - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - Mme LAPLANE-SOTUM - M. ROSELL - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme BRANA à M. CAMAZZOLA - Mme FAUCHE à Mme CUEILLEN - M. GEYRES à M. JAFFRES - Mme MESSERLI-CIPRES à M. BACHELLERIE - Mme MASSAROTTO à M. OSPITAL

Objet : Réfection de quartier : Avenue des Pyrénées

La municipalité souhaite entamer la réhabilitation du quartier de l'avenue des Pyrénées afin d'améliorer le confort et le cadre de vie des habitants et des visiteurs.

Les travaux comprendraient le traitement ou la création de trottoirs aux normes PMR et la mise en accessibilité du domaine public pour un meilleur confort et une adaptation des usages, son embellissement et sa sécurisation, la requalification de la voirie et des réseaux.

De plus, afin de répondre aux enjeux de développement durable, il est prévu une désimperméabilisation des sols par la végétalisation des places de parking, des trottoirs et des cheminements piétons, ainsi que du tour des arbres, actuellement en matière minérale. Ils seront remplacés par des matériaux perméables ce qui favorise l'infiltration des eaux pluviales et permet de lutter contre les îlots de chaleur.

Ce projet répond à notre programme d'actions « Petites villes de demain » pour l'amélioration du cadre de vie et la revitalisation du centre-ville.

Le budget prévisionnel de l'opération sur lequel porte la demande d'aide est le suivant :

Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	437 240,50 €	DETR (40%)	214 109,54 €
Mise en esthétique des réseaux élec/telec	62 123,35 €		
Maîtrise d'œuvre/ étude préliminaire	35 910,00 €	Autofinancement (60%)	321 164,31 €

TOTAL	535 273,85 €	TOTAL	535 273,85 €
-------	--------------	-------	--------------

Le coût global de l'opération à financer au titre de la DETR est chiffré à 535 273,85 € HT. Elle serait autofinancée à hauteur de 321 164,31 € HT (60 %).
La commune sollicite une aide DETR à hauteur de 214 109,54 € HT (40%).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :

- à solliciter la Préfecture pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR,
- à signer tout document utile à la demande de subvention,
- à engager ces travaux après notification de la subvention attribuée.

Publié le 18 Avril 2024
En Préfecture le 18 Avril 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 18 Avril 2024

Madame le Maire,
Barbara NETO

